



HAL
open science

**Pour une sociologie morale des trajectoires de contrôle.
Une lecture de La société punitive**

Corentin Durand

► **To cite this version:**

Corentin Durand. Pour une sociologie morale des trajectoires de contrôle. Une lecture de La société punitive. *Materiali Foucaultiani*, 2014, III (5-6), pp. 283-306. halshs-02428896

HAL Id: halshs-02428896

<https://shs.hal.science/halshs-02428896>

Submitted on 6 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Pour une sociologie morale des trajectoires de contrôle

Une lecture de La société punitive

Corentin Durand

Introduction

Pour les sciences sociales, la lecture des textes de Michel Foucault a été – et reste – un important vecteur d'innovation théorique et méthodologique. *La société punitive*, nouvel opus du travail d'édition de ses prises de parole et de plume, vient renouveler cette invitation à l'imagination sociologique. Prononcé au collège de France en 1973, le cours n'a certes pas la nouveauté des leçons postérieures à la parution de *Surveiller et punir*. Il n'en propose pas moins, au sociologue de la pénalité, certaines pistes originales pour la définition d'objets et de méthodologies de recherche. Pour suivre certaines d'entre elles, cet article cherchera à s'acquitter du « prix du passage » nécessaire au redéploiement en sciences sociales de concepts forgés par des méthodologies qui n'y sont pas réductibles¹.

L'image est connue ; elle a acquis le statut d'évidence et ponctue la littérature consacrée à la question pénitentiaire : la prison serait le miroir – peut-être grossissant, peut-être déformant – de la société libre. D'une manière ou d'une autre, étudier la prison permettrait de dire quelque chose de la société dans son ensemble. Dans sa leçon du 28 mars 1973, c'est par la notion de « forme sociale » que Foucault s'attache à la question des relations entre la prison et le reste de la société : « *Le point de mon propos : la prison comme forme sociale, c'est-à-dire comme forme selon laquelle le pouvoir s'exerce à l'intérieur d'une société* » (p. 230²). Dans *La société punitive*, la prison est explicitement présentée comme un moyen de caractériser une forme de pouvoir qui la dépasse, le pouvoir disciplinaire. Étudier la prison permet de saisir l'essence de la société dans lesquelles nous vivons – ou

¹ Selon l'expression de C. Lemieux, « Philosophie et sociologie : le prix du passage », in *Sociologie*, vol.3, n°2, 2012. Dans cet article, l'auteur s'interroge d'ailleurs explicitement sur la place de Foucault dans la littérature sociologique : « comment des sociologues ont-ils pu assimiler l'œuvre de Foucault à un territoire familier et la traiter en source d'inspiration ? » (p. 203).

² Les numéros de page entre parenthèses renvoient à M. Foucault, *La société punitive. Cours au Collège de France. 1972-1973*, Seuil/Gallimard, Paris, 2013.



peut-être, dans laquelle vivait son auditoire en 1973 : « *une société à pouvoir disciplinaire³, c'est-à-dire dotée d'appareils dont la forme est la séquestration, dont la finalité est la constitution d'une force de travail, et dont l'instrument est l'acquisition des disciplines et des habitudes* » (p. 240).

La force de *La société punitive*, c'est d'affronter sans détour la question de la relation entre la prison et la société. L'image quasi-magique du miroir fait place à deux généalogiques distinctes des relations entre l'institution carcérale et les différents dispositifs de contrôle qui encadrent nos existences. Dans l'hypothèse *pénitentiaire*, c'est la prison qui diffuse ses fonctions au reste de la société. Dans l'hypothèse *coercitive*, la prison marque le prolongement et l'aboutissement d'une série d'institutions de contrainte. Ensemble, elles dessinent un objet d'étude peu exploré : les continuités et les ruptures des traitements et des prises en charge institutionnels qui encadrent l'existence de certains individus, et dans lesquelles l'expérience de l'incarcération prend sens.

Ces *trajectoires de contrôle* ne se laissent pourtant pas facilement saisir. Faites d'interactions avec une grande diversité d'institutions, elles peuvent notamment s'approcher par le biais du recueil de récits de trajectoires individuelles ou par l'observation de plusieurs lieux de contact institutionnel. Dans son cours de 1973, Foucault esquisse une méthodologie originale, ancrée dans une réflexion sur les rapports constitutifs entre morale et pouvoir. En proposant de faire une histoire de la morale comme stratégie, en se penchant sur ce qu'il nomme le *bors texte*, il offre ainsi une prise à la compréhension des rapports de pouvoir qui habitent le quotidien des trajectoires de contrôle.

Entre pénitentiaire et coercitif : saisir des trajectoires de contrôles

L'effort de localisation de la prison dans la société, au cœur de l'argumentation de *La société punitive*, ne peut manquer d'entrer en écho avec les nombreux travaux qui, en sociologie carcérale, ont tenté d'affronter cette question. Avec sa notion d'« institution totale », Erving Goffman avait, en 1961, apporté une réponse tranchée à ce débat : c'est précisément le fait qu'elles accueillent des individus « *coupés du monde extérieur pour une période relativement longue* »⁴ qui caractérisent ces institutions. La relation de ces institutions d'enfermement avec le monde extérieur n'est que peu analysée, ou alors simplement en termes d'exclusion. Or, le 3 janvier 1973, Foucault ouvre précisément son cours par une critique de cette notion, qui enferme l'analyse et empêche de saisir la dimension

³ Dans le manuscrit, Foucault précisait parler « d'une forme de pouvoir que j'avais appelé punitif, qu'il vaudrait mieux dire disciplinaire. » (p. 240, manuscrit).

⁴ E. Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Éditions de Minuit, Paris, 1979, p. 41.



productive de cette mise à l'écart. Productive au sein de l'institution elle-même, mais également à l'extérieur : « *Ainsi, l'hôpital psychiatrique est bien le lieu institutionnel où et par quoi se fait l'expulsion du fou ; en même temps et par le jeu même de cette expulsion, il est un foyer de constitution et de reconstitution d'une rationalité qui est instaurée autoritairement dans le cadre des rapports de pouvoir à l'intérieur de l'hôpital et qui va être réabsorbé à l'extérieur comme savoir sur la folie.* » (p. 5-6). À l'instar de l'hôpital, la prison élabore un savoir sur le crime et le criminel qui alimente les rapports de pouvoir à l'extérieur. Mais *La société punitive* esquisse des relations plus directes entre la prison et la société. Celles-ci s'y expriment en termes généalogiques, par une tension que l'on peut superposer – sans doute en forçant un peu le trait – à celle de deux concepts : le *pénitentiaire* et le *coercitif*.

Par le pénitentiaire, la prison semble se diffuser – ou plutôt diffuser ses fonctions – à l'ensemble du corps social, quand le coercitif invite à penser la prison comme le prolongement et l'aboutissement d'une série d'institution de contrôle, pénales et para-pénales.

1) *Le pénitentiaire, ou comment la prison carcéralise la société*

Le pénitentiaire, c'est le « *champ associé à la prison* » (p.104), à cette prison pénale indissociable de la morale religieuse qui lui a donné naissance. Il ne s'y réduit cependant pas, loin s'en faut. « *Il s'agit d'une dimension générale de tous les contrôles sociaux qui caractérisent des sociétés comme les nôtres.* » (p. 104). En cela, le pénitentiaire est bien une manière de penser la « forme-prison », l'intimité qu'entretient la prison avec la société toute entière. Une manière dont les hésitations du manuscrit marquent la complexité. La leçon du 7 février 1973, dans laquelle la notion de pénitentiaire est développée, s'intitule dans le manuscrit « *Généralisation de la prison* ». Mais, tout de suite, le manuscrit hésite : « *Généralisation n'est pas le mot juste* » (p.103, manuscrit). Pour solde de tout compte, ni le titre, ni la rectification ne seront repris dans la leçon.

Ainsi donc, le pénitentiaire ne se limite pas à l'emprisonnement. La prison est néanmoins le foyer à partir duquel se développe toute une série d'institutions et de pratiques d'enfermement, de surveillance et de pénitence. La relation entre la prison et la société se pose alors essentiellement en ces termes : si la société est punitive, c'est qu'elle se pénitentiarise, c'est-à-dire que la prison diffuse ses logiques et ses fonctions à l'ensemble du corps social.

Dans une conférence qu'il donne le 15 mai 1976 à l'université de Montréal, Foucault va plus loin : à court terme, la diffusion des fonctions pénitentiaires dans l'ensemble de la société rendra la prison obsolète. Interrogé sur le développement des alternatives à la prison, Foucault propose d'y voir à la fois l'annonce du déclin du pénitencier et l'avènement d' « *un véritable sur-pouvoir pénal,*



ou un sur-pouvoir carcéral, qui est en train de se développer, dans la mesure même où l'institution prison, elle, est en train de diminuer »⁵. Le développement des alternatives diffuse « hors de la prison des fonctions de surveillance, qui vont maintenant s'exercer non plus simplement sur l'individu enfermé dans sa cellule ou dans sa prison, mais qui vont se répandre sur l'individu dans sa vie apparemment libre »⁶. Cette dilution de la prison dans le corps social n'est en aucun cas un affaiblissement du pénitencier. A l'instrument « finalement grossier qu'était le couple prison-délinquance »⁷, se substitue le couple contrôle-anormaux. Ancrée dans le développement de savoirs psychologiques, psychiatrique et criminologiques, la diffusion des fonctions pénitentiaires s'accompagne d'un perfectionnement du contrôle. La prise au corps laisse place à la suppression de certains droits (de rencontrer certaines personnes, de conduire), à la surveillance de certaines activités (changement de logement, déplacements), à l'imposition d'autres (obligation d'exercer un travail).

Un individu en probation, eh bien ! c'est un individu qui est surveillé dans la plénitude ou dans la continuité de sa vie quotidienne, en tout cas dans ses rapports constants avec sa famille, avec son métier, avec ses fréquentations ; c'est un contrôle qui va s'exercer sur son salaire, sur la manière dont il utilise son salaire, dont il gère son budget ; surveillance sur son habitat également.⁸

Le pénal diffuse le pénitencier au-delà de la prison. Le milieu ouvert vient perfectionner et élargir le contrôle de l'espace carcéral ; il irrigue la société toute entière.

Si l'annonce du déclin du pénitencier ne peut manquer de sonner faux à l'oreille contemporaine, certaines analyses de la progression récente des peines en milieu ouvert donnent corps à l'hypothèse pénitentiaire formulée par Foucault. Ainsi, selon Marie-Sophie Devresse, l'exécution de sanctions pénales dans la société libre enclencherait « une dynamique d'enrôlement d'une diversité d'acteurs autres que ceux qui, étant clairement situés dans le champ pénal, participent au processus répressif »⁹. Travailleurs sociaux des structures d'hébergements, employeurs, familles et proches sont appelés à jouer un rôle, formel ou informel, dans le rappel et le contrôle des obligations et des interdictions qui pèsent sur le condamné. En mettant fin à un contrat de travail, l'employeur est susceptible de placer la personne condamnée dans une situation de rupture vis-à-vis de ses obligations pénales, au même titre que la structure d'hébergement qui ne renouvelle pas une place d'accueil. Dans le

⁵ M. Foucault (édité par J.-P. Brodeur), « Alternatives à la prison : diffusion ou décroissance du contrôle social ? », in *Criminologie*, vol. 26, n°1(1993), pp. 13.

⁶ *Ibidem*.

⁷ *Idem*, p. 27.

⁸ *Idem*, p. 13.

⁹ M.-S. Devresse, « Investissement actif de la sanction et extension de la responsabilité. Le cas des peines s'exerçant en milieu ouvert », in *Déviance et Société*, vol. 36 n°3 (2012), p.313.



cadre d'observations que j'ai menée dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale en région parisienne, une personne placée sous bracelet électronique rassurait son travailleur social sur le respect de ses horaires lors des visites à sa famille : chaque weekend, ce sont ses enfants qui la poussent dans le train de peur qu'elle n'arrive en retard.

L'hypothèse d'une diffusion des fonctions pénitentiaires de contrôle et de surveillance est ici renforcée par la mise en évidence d'une multiplication des acteurs qui les prennent en charge, parfois à leur corps défendant. Selon Marie-Sophie Devresse, ces observations accréditent la thèse selon laquelle « *l'intervention pénale en milieu ouvert opère une forme de contagion de la sphère relationnelle [...]. L'idée de contagion renvoie ainsi au fait que les exigences de la sanction interviennent dans la relation, au point que celle-ci s'en trouve affectée, notamment parce qu'elle enrôle des tiers et produit des effets sur le destin du condamné* »¹⁰. Le développement du milieu ouvert – qui prend en charge aujourd'hui en France près de trois fois plus de personnes que la prison¹¹ – vient renforcer l'intérêt pour la recherche empirique de l'hypothèse pénitentiaire formulée par Foucault. Elle invite à saisir la circulation de logiques, de pratiques et d'objets qui, forgées par et pour la prison, se diffusent dans d'autres espaces sociaux.

2) *Le coercitif, ou comment la prison prolonge les contrôles sociaux*

A cette première généalogie des rapports entre la prison et la société, les cours de 1973 en ajoutent une seconde, plus complémentaire que contradictoire. La prison s'y voit décrite comme l'excroissance d'une société punitive, ou plutôt disciplinaire. Ici, la forme-prison avance aux côtés de sa jumelle historique, la forme-salaire. Ensemble, elles marquent « *l'introduction du temps dans le système de pouvoir capitaliste et dans le système de pénalité* » (p. 73).

Le lien entre la prison et le reste de la société est alors caractérisé par une continuité, celle de l'élément coercitif, qui traverse le pénal jusque dans les infinies manifestations d'un « *système punitif extrajudiciaire* » (p.198).

Il faut aussi remarquer que, derrière les interdictions proprement légales, on voit se développer tout un jeu de contraintes quotidiennes, qui portent sur les comportements, les mœurs, les habitudes, et qui ont pour effet, non pas de sanctionner quelque chose comme une infraction, mais d'agir positivement sur les individus, de les transformer moralement, d'obtenir une correction. Ainsi, ce qui se met en place, ce n'est pas seulement un contrôle éthico-juridique, un contrôle étatisé au profit d'une classe, c'est quelque chose comme l'élément du coercitif (p. 113).

¹⁰ *Idem*, p. 314.

¹¹ L'administration pénitentiaire prenait en charge 251 998 personnes au 1^{er} janvier 2013, dont 66 572 personnes détenues (source : administration pénitentiaire).



Le pouvoir capitaliste met en place une série d'institutions, pénales et para-pénales, qui tissent une trame ininterrompue de contrôle et de contrainte. Le livret ouvrier permet un contrôle économique et moral de la mobilité des travailleurs ; le livret d'épargne celui de leur prévoyance ; la réglementation de l'ivresse publique, du mariage, des festivités publiques, celui de leur tempérance. L'ensemble de ces institutions, punitives ou pénales, vise à produire des normes sociales, et à contraindre les individus à les intégrer sous la forme d'habitudes et de disciplines. La fonction de marginalisation est seconde ; elle ne concerne que ceux qui résistent. Ceux-là sont pris en charge par d'autres institutions, et en dernier lieu par la prison. Comme le disent fréquemment les personnels pénitentiaires, celle-ci intervient quand toutes les autres institutions ont échoué. « *La prison est le lieu où les principes généraux de la coercition, les formes, les thèses et les conditions de celles-ci sont concentrés à l'usage de ceux qui ont cherché à échapper à la coercition. Elle est le redoublement, dans la forme pénitentiaire, du système de correction* » (p.114). Le pénitentiaire est ainsi un prolongement et un aboutissement de cette « *coercition éthique et politique nécessaire pour que le corps, le temps, la vie, les hommes soient intégrés, sous la forme du travail, dans le jeu des forces productives* » (p. 201).

C'est précisément parce que la prison constitue le prolongement du coercitif que celle-ci a pu, et qu'elle peut encore, apparaître acceptable et même nécessaire. Comme elle est l'aboutissement naturel d'une forme de pouvoir qui baigne nos vies, son existence ne peut pas être remise en cause. Comme le note Frédéric Gros, « *par rapport à ce niveau du 'coercitif', la prison a un double statut d'isomorphie et d'aboutissement* »¹². C'est parce que la société toute entière est irriguée par le coercitif que quelque chose comme la prison est possible. « *La condition d'acceptabilité de la prison, c'est précisément le coercitif* » (p. 114).

Alors que le pénitentiaire dessine la diffusion des fonctions carcérales de contrôle et de surveillance vers la société toute entière, le coercitif envisage la prison comme l'aboutissement et le prolongement nécessaire d'une série d'institutions visant à contraindre les individus à intégrer les formes du pouvoir capitaliste. Ces deux modes de caractérisation de la forme-prison et de sa relation avec la société toute entière sont moins contradictoires que complémentaires ; il ne s'agira pas ici de les départager. C'est d'ailleurs moins leur dimension généalogique qui retiendra notre attention que les perspectives qu'ouvrent ces hypothèses en termes de programmes de recherche empiriques. En traçant des relations complexes entre la prison et une multiplicité d'institutions sociales – pénales et para-pénales, pratiquant ou non l'enfermement –, *La société punitive* peut être lue comme une invitation à décarcéraliser l'étude de la prison, c'est-à-dire à l'analyser moins

¹² F. Gros, « Foucault et "la société punitive" », in *Pouvoirs*, n°135 (2010), p.12.



comme une institution close que dans ses relations avec le reste de la société. Cette perspective de recherche n'est certes pas nouvelle ; elle a déjà donné lieu à quelques travaux importants. Mais les cours prononcés au Collège de France en 1973 en esquisse une formulation originale, dont les potentialités en termes d'objets d'étude et de méthodologie d'enquête restent en grande partie inexplorées.

3) *Du généalogique au sociologique : suivre des trajectoires de contrôle*

Pour aller plus loin, la réflexion doit quitter un moment l'échelle institutionnelle pour adopter un grain plus fin, celui des trajectoires individuelles. Cette prise permet de traverser la multiplicité des institutions pénitentiaires et coercitives et de constituer un objet de recherche original. Les deux hypothèses de *La société punitive* permettent alors d'en explorer des dimensions complémentaires.

Dans sa présentation du coercitif, Foucault insiste sur le fait que la multitude des institutions de contrôle se saisit pleinement au niveau de l'existence des individus :

Ils sont, à leur naissance, placés dans une crèche ; dans leur enfance, envoyés à l'école ; ils sont à l'atelier ; pendant leur vie, ils relèvent d'un bureau de bienfaisance ; ils peuvent déposer à une caisse d'épargne ; ils finissent à l'hospice. Bref, durant toute leur vie, les gens entretiennent une multiplicité de liens avec une multiplicité d'institutions, dont aucune ne les représente exactement, dont aucune ne les constitue comme groupe (p. 211).

Pour saisir le type de pouvoir qui s'y déploie, il faut suivre ces passages et ces emboîtements de prises en charge institutionnelle. Il faut en saisir les continuités et les éventuelles contradictions. Il faut aussi rendre compte de ce que la prison fait à ces trajectoires.

Pour cela, il est nécessaire d'envisager la prison comme un « lieu de passage »¹³. Passage parfois long¹⁴, souvent déterminant. Mais passage qui invite à décrire un avant et un après-prison tout autant que son poids propre dans l'expériences des individus. Analysant des récits de vie recueillis dans deux maisons d'arrêts, Gilles Chantraine montre comment la prison y intervient parfois sous la forme d'une catastrophe, d'une rupture soudaine avec toute vie sociale antérieure, parfois sous

¹³ G. Chantraine, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, PUF/Le Monde, Paris, 2004, PAGE.

¹⁴ La durée moyenne se situe dans les dernières années autour de dix mois d'incarcération. Rappelons qu'environ 250 personnes meurent chaque année sous écrou (OPALE, « Les décès sous écrou en 2013 et évolutions », 2014).

celle d'une continuité, vécue depuis toujours comme inéluctable¹⁵. Dans ces derniers récits, l'incarcération prend sens dans un parcours d'exclusion, de galère, de toxicomanie. L'inéluctabilité de la prison est le lot de ceux que Gilles Chantraine qualifie – après Robert Castel – d'« *inutiles au monde* »¹⁶. Un article de 2004, co-écrit par Gilles Chantraine et Fabien Jobard, cherche ainsi à décrire les similitudes des interactions de ces populations avec la police et en prison¹⁷ : « *Les pratiques, les stratégies et les contraintes que le sujet met en œuvre quand il est dit 'libre' dans son quartier, et quand il est 'privé de liberté' à l'intérieur de la prison, en viennent à constituer une expérience similaire* ». Si elle est encore trop réduite pour saisir la diversité du coercitif, c'est bien la description de « *trajectoires de contrôle* »¹⁸ qui est ici esquissée, celle de continuités dans les rapports de pouvoir tissés avec différentes institutions. Une continuité qui se décline pourtant bien différemment selon le public qui la traverse, et dont la diversité – si elle est correctement décrite – permet de complexifier d'autant notre compréhension des formes de pouvoir de notre société.

Les travaux de Coline Cardi sur le contrôle social réservé aux femmes montrent la richesse d'une telle perspective. La faible proportion de femmes en prison (environ 4%) y est analysée comme une invitation à étudier l'articulation spécifique d'institutions pénales et para-pénales dans le traitement de la déviance des femmes. À la manière dont Yannick Ripa avait montré comment le XIXe siècle privilégiait l'internement pour les femmes et l'incarcération pour les hommes¹⁹, Coline Cardi affirme qu'« *il faut considérer la prison, non pas comme une institution autonome, voire totale, mais comme le dernier maillon d'une chaîne englobant toute une série de dispositifs qui distribuent de manière différentielle la déviance de hommes et des femmes* »²⁰. Le contrôle social réservé aux femmes, tant du point de vue des institutions qui le prennent en charge que des normes qui y sont déployées, permet de décrire des relations de pouvoir spécifiques, où les normes genrées servent à la fois de contraintes et de ressources.

Ici encore, la notion de *trajectoire de contrôle* apparaît utile pour penser ces formes de pouvoir, associées non à la prison elle-même mais à un ensemble d'institutions pénales et para-pénales qui communiquent. Elle constitue comme le contre-point de la notion de « *carrière déviante* », forgée

¹⁵ Outre ces deux modalités, l'ouvrage de G. Chantraine dresse une typologie de six idéaux-types des rapports à l'incarcération en maison d'arrêt.

¹⁶ G. Chantraine, « Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain », in *Déviance et Société*, vol. 27 n°4 (2003), pp. 363-387.

¹⁷ Fabien Jobard et Gilles Chantraine, « Trajectoires du contrôle », *Vacarme*, n°29 (2004), pp. 138-141.

¹⁸ Le titre de l'article n'est cependant pas repris dans le corps du texte, et ne pas lieu à une définition plus précise.

¹⁹ Y. Ripa, *La ronde des folles. Femmes, folie et enfermement au XIXe siècle*, Aubier, Paris, 1986.

²⁰ C. Cardi, « Le contrôle sociale réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », in *Déviance et société*, vol. 31 n°1 (2007), p.13.



par Howard Becker²¹. Il ne s'agit plus tant d'y saisir les assignations identitaires produites au fil des interactions institutionnelles formelles et informelles, mais de prendre ces dernières pour objet. La question est alors moins de savoir comment on devient délinquant, ou même comment cette trajectoire est intégrée dans une expérience individuelle, que de saisir le type de rapports de pouvoir qui fabrique de telles trajectoires. Un pouvoir qui ne résiderait pas dans l'une ou l'autre de ces institutions, mais plutôt dans le mouvement de circulation entre celles-ci.

La place qu'occupe la prison dans cette nébuleuse coercitive peut ainsi être précisée. Car si la prison prolonge les interactions de certaines populations avec la police, et sans doute avec d'autres institutions, qu'en est-il de la réciproque ? Au cours de l'année 2012, l'administration pénitentiaire enregistrait 87 958 sorties de prison. Qu'est-ce que le passage par le pénitencier change dans le quotidien des trajectoires institutionnelles des « sortants de prison » – Jobard et Chantraine notent avec justesse que l'expression elle-même marque que la prison est une expérience qui porte au-delà du moment de l'exécution de la peine ; la formule correcte serait « sortis de prison ». Comprendre les effets de l'incarcération sur les interactions avec les diverses institutions qui encadrent la vie des tout un chacun – et plus encore des plus pauvres²² – permettrait de décrire la spécificité de trajectoires de contrôle pénitentiarisées. Pour cela, c'est la diversité des interactions avec ces institutions pénales et para-pénales qu'il faut saisir, dans leur continuité et leur répétition.

Face à l'ampleur d'un tel programme de recherche, un doute s'impose. Comment observer l'infinité des contrôles quotidiens ? Comment suivre les trajectoires d'individus au-delà des institutions où la permanence des murs les offre au regard de l'observateur ? Toute approche trans-institutionnelle se heurte, en sciences sociales, à d'épineuses questions méthodologiques et pratiques. Une première réponse consiste à envisager les trajectoires des personnes à partir de récits biographiques. C'est alors avant tout le travail biographique des acteurs que le chercheur pourra analyser. En effet, si la prison doit être envisagée comme un lieu de passage, celui-ci « *n'est pas vide de sens pour l'acteur ; épisode spécifique d'une biographie, la détention oblige l'acteur enfermé à un travail biographique, au cours duquel passé, présent et futur se redessinent* »²³. La multiplication d'entretiens dans le temps permettrait alors d'observer ce que le contact avec différentes institutions modifie dans le travail biographique des acteurs, mais celle-ci se heurte à une quasi-impossibilité pratique. La situation d'exclusion dans laquelle vit une grande partie des personnes passant par la prison rend

²¹ H.S. Becker, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985 [1963].

²² A. Sarat, « "... The Law is All Over" : Power, Resistance and the Legal Consciousness of the Welfare Poor », in *Yale Journal of Law and the Humanities*, vol. 2 (1990), pp. 343-379.

²³ G. Chantraine, *Par-delà les murs*, *op.cit.*, p. 13.



difficile de les suivre dans leur parcours. Lorsque cela est possible, peu acceptent de prolonger une relation d'enquête née dans un contexte institutionnel stigmatisant²⁴. Il faut bien souvent se résoudre à abandonner les individus, pour suivre les trajectoires de contrôle au niveau des institutions. Ce parti pris méthodologique ne marque cependant pas nécessairement un retour à une perspective macrosociologique. Il fait l'hypothèse qu'il existe une similarité assez forte entre les parcours d'individus placés dans des conditions comparables pour pouvoir, en variant les points d'observation, reconstituer des types de trajectoires de contrôle. C'est le choix méthodologique qui a nourri les travaux de Coline Cardi évoqués plus haut, ainsi que ceux de Fabrice Fernandez, consacrés à l'expérience des usagers de drogues²⁵. En multipliant les points d'observation et les lieux où ont été réalisés des entretiens (maison d'arrêt, hôpital, association de prévention, maison d'accueil pour sortants de prison), l'auteur se donne les moyens de décrire une « *expérience totale* », toute entière tournée vers la consommation de drogue, mais façonnée par une diversité de contacts institutionnels.

Malgré leur relative rareté, ces quelques exemples montrent l'intérêt des méthodes traditionnelles de l'ethnographie – l'observation et l'entretien – pour saisir l'articulation des prises en charge institutionnelle, au-delà des différenciations juridiques entre pénal et para-pénal. Les trajectoires ainsi décrites restent cependant ancrées dans l'expérience des individus. Ce faisant, elles donnent davantage à voir les effets des prises institutionnelles sur le vécu et l'expérience des personnes, qu'elles ne caractérisent les formes de pouvoir qui s'y jouent. Cette dernière dimension n'est bien évidemment pas absente – notamment par le biais d'une analyse des processus de subjectivation –, mais elle n'est pas non plus centrale. Dans la seconde partie de cet article, on voudrait suggérer que *La société punitive* propose une méthodologie innovante pour suivre ces trajectoires de contrôle, non plus d'un point de vue biographique mais au prisme des relations morales avec les institutions. C'est donc un détour – que l'on espère productif – qui est proposé au lecteur, un détour par la caractérisation riche et complexe des liens entre morale et pouvoir dans le cours de 1972-1973. A l'issue de celui-ci, nous chercherons à montrer que l'étude de ce que Foucault nomme la morale du *hors texte* constitue une entrée méthodologique innovante pour analyser les rapports de pouvoir qui façonnent les trajectoires de contrôle.

²⁴ Une équipe de recherche a réalisé des entretiens avec des mineurs, pendant et après l'incarcération, sur leur trajectoire et leurs perspectives. Malgré l'intérêt des résultats avancés, le rapport d'enquête souligne les résistances et les biais engendrés par cette démarche. G. Chantraine (dir.), « Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur », in *Etudes et données pénales*, n°106 (2008).

²⁵ F. Fernandez, *Emprises. Drogues, errance, prison : figures d'une expérience totale*, Boeck et Larcier, Bruxelles, 2010.

Saisir le pouvoir par la morale du hors texte

Dans *La société punitive*, la morale se trouve placée au cœur du processus qui constitue la société disciplinaire, à savoir le double mouvement de moralisation de la pénalité et de pénalisation de l'existence. Les développements qui vont suivre n'ont cependant pas pour objectif de revenir sur cette caractérisation du pouvoir disciplinaire, déjà largement commentée. On cherchera plutôt à suivre les efforts théoriques et méthodologiques déployés par Foucault pour délimiter ce qu'est le pouvoir et, indissociablement, ce qu'est la morale. *La société punitive* invite en effet à caractériser la nature des rapports de pouvoir au sein d'une société par l'étude d'une morale qui n'est pas celle des moralistes, mais celle de ce que Foucault appelle le *hors texte*.

En cela, les cours de 1972-1973 dialoguent – à leur insu – avec un débat relancé par la naissance, dans les années 1980, de la sociologie politique et morale. Sous l'impulsion de Luc Boltanski et de Laurent Thévenot, ce courant de pensée réagissait notamment à la relégation, par une certaine sociologie bourdieusienne, des justifications morales des acteurs au rang de simples justifications *a posteriori* façonnées par leurs intérêts et leur positionnement social. Au contraire, dans une inspiration pragmatiste qui a parfois fait qualifier ce courant de recherche de *sociologie pragmatique de la critique*, Luc Boltanski et Laurent Thévenot proposaient de considérer ce que la morale, ou plutôt la pluralité des grammaires morales, produit dans les interactions quotidiennes²⁶. L'un des mots d'ordre de cet effort théorique et méthodologique était de *prendre au sérieux* les acteurs et leur morale. On voudrait suggérer que les développements que Foucault consacre à la place de la morale dans les rapports de pouvoir viennent réactiver ce mot d'ordre, tout en l'inscrivant plus avant encore dans une théorie politique des rapports de pouvoirs.

1) *Faire l'histoire de la morale comme stratégie*

Une morale matérialiste ?

La citation placée en 4^e de couverture de l'ouvrage est éloquente : nul besoin de lire les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, ou quelconque ouvrage spéculatif pour comprendre ce qu'est, ni surtout ce que fait la morale. Foucault le répète à plusieurs reprises, l'histoire de la pénalité ne peut être, en tout cas pas essentiellement, une « *histoire des idées morales* » (p. 267).

²⁶ L. Boltanski et L. Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.



La solution pointée par ce passage n'est pourtant pas pleinement satisfaisante. La leçon se poursuit ainsi : « Pour comprendre le système de moralité d'une société, il faut poser la question : Où est la fortune? L'histoire de la morale doit s'ordonner entièrement à cette question de la localisation et du déplacement de la fortune » (p. 112). On entend résonner ici de fortes tonalités matérialistes, qui font d'ailleurs échos aux textes de Marx et de Blanqui que Foucault avait cités deux semaines plus tôt. Sur des registres sensiblement différents, et à quelques années d'écart, le très jeune Marx²⁷ et Blanqui prisonnier dénonçaient tous deux le vote de lois qui, sous couvert de moralité, avaient pour seul objectif de favoriser les intérêts de la classe dominante : dans le cas de Marx par la pénalisation du ramassage du bois mort dans les forêts privées, dans le cas de Blanqui par la création d'un impôt sur les boissons pesant essentiellement sur le petit peuple fréquentant comptoirs et cabarets.

Ces deux textes frappent par le parallélisme de leur forme : un compte-rendu journalistique précis des interventions de législateurs, entrecoupé de commentaires acerbes, auxquels s'ajoutent dans le cas Marx des considérations théoriques. Ce qui frappe, c'est surtout la tonalité ironique qu'on y entend. Le sarcasme de Marx en particulier est inséparable de la posture critique qu'il construit : « L'engagement thématique de Marx est précédé d'un engagement stylistique » écrivent Lascoumes et Zander²⁸. En effet, au-delà des précautions pour contourner la censure, l'ironie de Marx souligne les contradictions des discours des parlementaires, entre les idéologies qu'ils déploient et les intérêts matériels qu'ils masquent. C'est la « délivrance des illusions » que saluait Althusser dans ces textes²⁹. Plus crû, moins théorique, le style de Blanqui emprisonné – il est incarcéré depuis un an et demi pour avoir tenté d'organiser un coup de force contre l'Assemblée – permet une posture comparable. Il rapporte ainsi l'intervention à la tribune de l'un des parlementaires, M. de Charencey :

Et puis, l'impôt s'en vient, à la tribune, faire de la morale de la vertu, de l'attendrissement. Il verse des larmes sur les malheurs et les dégradations de l'ivresse. Il trace des tableaux déchirants de ces familles infortunées, victimes du vice abject de l'ivrognerie. [...] Quelle sincérité dans ces lamentations ! Quelle vérité dans ces anathèmes ! Quelle franchise surtout dans ces conseils vertueux, dans ces vœux de moralisation

²⁷ Sans entrer ici dans les controverses sur la périodisation de l'œuvre de Marx, on veut souligner par ce qualificatif que les textes sur le vol de bois marquent pour leur auteur, et de son propre aveu, sa « première l'occasion de [s]'occuper de questions économiques » (*Contribution à la critique de l'économie politique*, cité par P. Lascoumes et H. Zander, *Marx : du « vol de bois » à la critique du droit*, Paris, PUF, 1984, p. 9). Plusieurs commentateurs voient dans ces articles l'acte de naissance de la pensée critique du jeune Marx ; c'est le cas de P. Lascoumes et H. Zander (*Marx : du « vol de bois » à la critique du droit*, *op.cit.*, p. 10) mais aussi d'Althusser (voir B. Harcourt, « Situation de cours » in M. Foucault, *La société punitive*, *op.cit.*, p.296-297).

²⁸ P. Lascoumes et H. Zander, *Marx : du « vol de bois » à la critique du droit*, *op.cit.*, p.28.

²⁹ Cité par B. Harcourt, « Situation de cours », *op.cit.*, p. 297.



universelle ! Que ces prédicateurs ont bonne grâce ! [...] Que deviendraient les 108 millions [la recette attendue de ce nouvel impôt], si on prenait au mot leurs exhortations ? [...] Que deviennent les 108 millions, cette précieuse toison d'or, dont la conquête est en définitive le seul but des homélies et des désolations qui retentissent à nos oreilles ? Ah ! Si les Français pouvaient se faire tout à coup buveurs d'eau ? Comme ils attraperaient ce fisc si austère et si philanthrope, ce fisc si prude et si collet-monté, qui détourne la tête en allongeant les doigts.³⁰

Là encore, l'ironie fait corps avec l'argumentation ; elle permet de souligner la duplicité de l'orateur, la vacuité de son discours moralisant ; elle dévoile ses véritables intentions. La morale apparaît, dans les textes sur le vol de bois et comme dans celui sur l'impôt sur le vin, comme une stratégie de dissimulation d'intérêts matériels. C'est ce voile qu'il faut déchirer, et c'est ce à quoi s'attellent l'ironie de Marx et les récriminations de Blanqui.

La morale comme stratégie

La filiation de *La société punitive* avec les écrits de Marx et de Blanqui est réelle, mais elle n'en est pas moins limitée. Si Foucault cherche à mettre en évidence les intérêts de la bourgeoisie, c'est plus spécifiquement la richesse capitaliste qu'il invite à surveiller. En effet, le nouveau mode de production capitaliste met l'ouvrier en contact avec une richesse qu'il ne possède pas. De ce contact paradoxal naît la peur de la déprédation ouvrière, peur «branchée sur cette présence physique du corps de l'ouvrier, de son désir, sur le corps même de la richesse » (p. 176). Comme le résume Foucault « c'est dans la mesure où elle est laborieuse que cette classe est dangereuse » (p. 177)³¹. C'est ce qui fait l'importance l'exemple des docks de Londres, lieu de convergence des richesses et d'une main d'œuvre démunie qui les manipule. Si le port de Londres voit dès 1792 la création de la première police régulière d'Angleterre, avec pour mission la protection de la fortune accumulée sur les docks contre la déprédation des ouvriers qui la charge et la décharge. Ce sont dans les écrits de l'inventeur de cette police, Colquhoun, que Foucault invite explicitement le lecteur à chercher ce qu'est la morale : là où elle se met au service de la protection de la richesse bourgeoise, par le contrôle du corps et du désir des ouvriers.

Tout en s'inscrivant dans la filiation de Marx et Blanqui, Foucault entreprend donc une tâche sensiblement différente. Dans ses cours, la morale n'est pas un simple voile ; l'admiration de Foucault pour la « prodigieuse lucidité » (p. 168) des textes qu'il analyse n'a rien d'ironique. Dans *La société*

³⁰ A. Blanqui, *Critique sociale*, Paris, Felix Alcan, 1885, t.2, pp. 194-195.

³¹ Sur le dialogue silencieux avec l'œuvre de Louis Chevalier dans *La société punitive*, voir l'appareil critique de l'ouvrage, et notamment à la note 8, p.186-187.



té punitive, la morale fait bien plus que masquer les rapports de production. Elle n'est pas tant indexée à des rapports économiques qu'à des rapports de pouvoir. En conclusion de la leçon du 7 février 1973, Foucault explique : « *La morale n'est pas dans la tête des gens : elle est dans les rapports de pouvoir* » (p. 117). Or, le 28 mars 1973, dans son dernier cours, Foucault précise sa théorie du pouvoir, éclairant rétrospectivement sa relation avec la morale. Contrairement à la fortune, le pouvoir ne se possède pas : il « *parvient ou non à s'exercer : il est donc toujours une certaine forme d'affrontements stratégiques instantanés et continuellement renouvelés entre un certain nombre d'individus* » (p. 231). La notion de stratégie vient marquer l'instabilité du pouvoir, sa nature fondamentalement belliqueuse, contre les théorisations qui le placeraient une fois pour toute entre les mains d'un groupe ou d'une classe sociale, qui n'aurait pour seul mérite que de l'avoir reçu en héritage. Au contraire, il importe de se défaire du « *thème pour intellectuels* » (p. 168) qu'est la prétendue bêtise de la bourgeoisie. Rompre avec cette confortable tradition de pensée est un préalable pour tourner le dos à la recherche du *non-dit*, où la lutte politique – puisque c'est sur ce terrain que Foucault place sa discussion – devrait déceler la duplicité des dominants. « *Ceux qui le nient, tranche-t-il dans un passage qu'il n'a pas repris dans son cours, sont des amuseurs publics. Ils méprisent le sérieux de la lutte* » (p. 168, manuscrit). Accepter la lucidité de la bourgeoisie, c'est se donner les moyens de traquer, dans ses écrits, les stratégies qu'elle a mises en place pour conquérir et garder le pouvoir. Cette lutte, fait d'une multiplicité d'affrontements stratégiques, fait écho à ce que Foucault disait dans les premières séances de son cours à propos de la notion de guerre civile. Contre Hobbes, il affirmait que « *le pouvoir ce n'est pas ce qui supprime la guerre civile, mais ce qui la mène et la perpétue* » (p. 34). Or pour comprendre les stratégies de pouvoir, il faut se saisir de la morale.

L'analyse proposée par Foucault de la « *prise de pouvoir globale sur le temps* » (p. 73) fournit un bon support pour préciser la place de la morale dans l'instauration et la perpétuation des rapports de pouvoir. En effet, pour sauvegarder la richesse des docks londoniens, la loi négative « *ceci n'est pas à toi* » n'est pas suffisante. Il lui faut « *un supplément de code qui vienne compléter et faire fonctionner cette loi : il faut que l'ouvrier lui-même soit moralisé* » (p. 153). En plus d'être un danger, le corps de l'ouvrier est une force productrice ; force qu'il doit mettre en vente sur le marché du travail et consacrer à la production. Au risque de la *déprédation*, qui s'attaque au corps de la richesse, s'ajoute ainsi celui de la *dissipation*, par laquelle l'ouvrier dilapide sa propre force de travail. La fête, le concubinage, le mariage précoce, le défaut d'économie, le défaut d'hygiène, le refus de s'éduquer, la loterie, la paresse, sont recodées au regard des trois grandes formes de la dissipation : « *l'intempérance, comme gaspillage du corps ; l'imprévoyance, comme dispersion du temps ; et le désordre, comme mobilité par rapport à la famille, à l'emploi* ». Ainsi, le mode de production capitaliste institue une *qualité morale*



du travailleur » (p. 197). La vie de l'ouvrier se trouve prise dans un contrôle moral continu, qui permet – par le contrôle de l'épargne, la réglementation des fêtes, le livret ouvrier, etc. – d'inculquer une morale de la prévoyance, de la tempérance, de l'économie et de l'ordre ; une morale du travailleur qui offre sa force productive sur le marché. Cette prise de pouvoir sur le temps, par les formes historiquement jumelles que sont le salariat et la prison, est rendue possible par la moralisation de l'intégralité de la vie des ouvriers, de la naissance à la mort : « *depuis l'horloge de l'atelier jusqu'à la caisse de retraite, le pouvoir capitaliste s'accroche au temps, s'empare du temps, le rend achetable et utilisable* » (p. 73, manuscrit).

Le regard sur les prêches de la bourgeoisie doit alors se déplacer. Il s'agit moins d'y déceler la réalité des intérêts matériels, que de suivre ce qui – dans ces discours – vient rendre possible et consolider des rapports de pouvoir et de production. Analyser une forme de pouvoir – ici le pouvoir disciplinaire –, c'est donc faire ce que Foucault appelle une « *histoire de la morale comme stratégie* » (p. 170, manuscrit). Et pour saisir ces stratégies, nul besoin de regarder sous le texte, il faut se saisir du *hors texte*.

2) *Le hors texte : la morale comme acte*

Qu'est-ce que le hors texte ?

Qu'est-ce donc que ce *hors texte* qui doit nous donner la clé de la morale comme pratique et, à terme, nous permettre de déchiffrer les luttes de pouvoir ? La notion renvoie de toute évidence, quoiqu'implicitement, à la célèbre affirmation de Jacques Derrida, en 1967, dans *De la grammatologie* : « *Il n'y a pas de hors texte* »³². Pour le philosophe de la déconstruction, le rejet du *hors texte* venait tout d'abord contrer le risque d'une lecture externe, qui s'autoriserait à « *transgresser le texte vers autre chose que lui, vers un référent (réalité métaphysique, historique, psycho-biographique) ou vers un signifié hors texte, dont le contenu pourrait avoir lieu, aurait avoir lieu hors de la langue, c'est-à-dire, au sens que nous donnons ici à ce mot, en dehors de l'écriture en général* »³³. La lecture symptomale, défendue notamment par Althusser³⁴, est ici particulièrement visée, puisqu'elle excède la « *texture propre [du texte] vers un signifié psycho-biographique dont le lien avec le signifiant littéraire devient alors parfaitement extrinsèque et contingent* »³⁵.

³² J. Derrida, *De la grammatologie*, Editions de Minuit, Paris, 1967, p. 227.

³³ *Ibidem*.

³⁴ Inspirée par la psychanalyse freudienne, la « lecture symptomale [...] décèle l'indécélable dans le texte même qu'elle lit, et le rapporte à *un autre texte*, présent d'une absence nécessaire dans le premier » (L. Althusser *et alli*, *Lire Le Capital*, Paris, Maspero, 1968 [1965], vol.1, pp.28-29).

³⁵ J. Derrida, *De la grammatologie*, *op.cit.*, p. 228-229.



La disqualification du *hors texte* n'est cependant pas un manifeste pour une lecture interne, où le texte constituerait un objet autonome, devant être analysé indépendamment de son contexte de production. La lecture interne n'est pour Derrida qu'un garde-fou contre la tentation de l'externalité. La lecture critique défendue par Derrida ne rejette pas l'idée de contexte. Elle affirme que le contexte – ce *dehors* du texte – doit se saisir dans le texte lui-même. En effet, rappelle Derrida, le texte « implique toutes les structures dites 'réelles', 'économiques', 'historiques', 'socio-institutionnelles, bref tous les référents possible. »³⁶. Contre l'opposition classique entre représentation et présence, entre texte et réalité, Derrida refuse l'existence d'un pré-texte, d'une présence qui précéderait la représentation. Le texte ne renvoie jamais à autre chose que lui, il ne dit rien quant à l'existence de choses réelles en dehors de lui. Comme le résumé Christian Ferié, « cette autre chose vers laquelle la lecture critique ouvre n'est pas autre chose que le texte, mais le contexte même du texte en tant qu'il est inscrit dans le texte même »³⁷.

La critique foucauldienne du *non-dit* rejoint en partie les critiques de Derrida adresse à la lecture symptomale et plus généralement aux lectures externes. En partie seulement parce que, lorsque de Derrida cherche, avec la lecture critique, un dépassement de l'opposition entre interprétations interne et externe, Foucault s'oppose à la notion même d'interprétation. En effet, en remettant en cause la notion de texte, celles de lecture et d'interprétation deviennent à leur tour inopérantes. L'interprétation suppose en effet la délimitation d'un texte, sa constitution en tant qu'objet. Or, ce qui importe pour Foucault, ce ne sont pas ces objets textuels circonscrits, mais « la masse active, stratégique des discours » (p. 169). Dans *La société punitive*, l'objet textuel est remplacé par l'acte discursif. Le *hors texte* c'est l'ensemble des actes discursifs et de actes d'écriture qui ne sont pas constitués comme textes, c'est-à-dire qui n'ont pas été rattachés à un *auteur*, à une *œuvre*. La question n'est plus de savoir ce que le texte « veut dire », comme chez Althusser, mais de comprendre ce qu'il produit. Ainsi, c'est finalement à une forme de pragmatique du discours que nous invite la notion de *hors texte*.

De la stratégie au consensus

Où nous mène le fil d'Ariane du *hors texte* ? Dans un passage du manuscrit, non repris pendant la présentation du cours, Foucault dresse un premier inventaire de ces actes discursifs nécessaires à réaliser une histoire de la morale comme stratégie : « pièces de procès, d'expertises médicales, cas de cons-

³⁶ J. Derrida, *Limited Inc abc...*, Galilée, Paris, 1990, p.273.

³⁷ C. Ferié, *Pourquoi lire Derrida ? Essai d'interprétation de l'herméneutique de Jacques Derrida*, Editions Kimé, Paris, 1998, p. 161.



science, rapports de police, actes de toutes les sociétés de moralisation, procès verbaux de toutes les instances dirigeantes » (p. 170). Cette liste dessine bien une morale comme stratégie, celles des organes disciplinaires de l'Etat et des cercles de la bourgeoisie capitalistes. Le *hors texte* y semble exclusivement constitué de la stratégie de ceux qui sortent victorieux de l'infinité des affrontements dont sont faits les rapports de pouvoir ; la morale est un vecteur univoque de leur domination.

Il n'est pas inutile, pour nuancer cette première impression, de revenir à la leçon prononcée deux semaines plus tôt, le 14 février 1973. Neuf ans avant la publication avec Arlette Farge du *Désordre des familles*³⁸, Foucault y propose une première analyse de la pratique d'Ancien Régime des lettres de cachets. Prenant le contre-pied de l'historiographie du XIXe siècle qui les avait représentées comme « le symbole d'un pouvoir autocratique, arbitraire » (p. 129), Foucault et Farge montrent, par l'étude des archives de la Bastille pour les années 1728 et 1758, que ces demandes émanent surtout de familles, et seulement marginalement des grandes familles aristocratiques. Elles y demandent la sanction d'un membre dont la vie était par trop dissipée : « La lecture de ces dossiers nous a mis sur la trace moins des colères du souverain que des passions du menu peuple, au centre desquelles on trouve les relations de famille – maris et femmes, parents et enfants »³⁹. Foucault donne à lire des stratégies non plus du pouvoir, mais à destination de celui-ci. Les lettres de cachet permettent en effet une « appropriation temporaire du pouvoir royal » (p. 130) par un nombre importants d'individus. Or, ce que Foucault dit dans *La société punitive*, c'est que cette appropriation suppose – et produit – un « certain consensus moral » (p. 132) entre les familles et le pouvoir politique. En effet, les demandes d'internement, de libération ou de prolongation de l'enfermement, adressées par les familles, les reclus ou des tiers, mobilisent un nombre relativement limité de catégories morales : l'honneur, la débauche, l'irrégion, la folie, le dérangement, l'ivrognerie, le repentir, la correction, etc. Qualifiées par Foucault et Farge de « mot clé », de « clé magique » ou de « leitmotiv », ces catégories morales permettent une double opération. D'une part, elles activent et solidifient un consensus moral entre ceux qui sollicitent et l'administration qui leur répond. Prenons par exemple la catégorie de l'honneur : « Comment pourrait-on solliciter la bienveillance du Souverain pour une si mince affaire, si on ne faisait valoir une catégorie qu'on sait essentielle pour tous ceux qui ont quelque importance et font 'figure' dans le monde ? » (p. 168). Le repentir, quant à lui, devient également « une sorte de clé magique qui permet d'enfermer pour l'obtenir et de libérer une fois qu'il est advenu » (p. 45). Pour formuler ces demandes vis-à-vis du pouvoir royal, les familles s'appuient sur une « morale commune » (p. 346). D'autre part, l'activation de ces

³⁸ A. Farge et M. Foucault (présenté par), *Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille*, Gallimard/Julliard, Paris, 1982.

³⁹ *Idem*, p. 10



catégories permet aux familles d'en négocier les frontières, en affirmant que le cas qu'elles soumettent au souverain relève bien de la réprobation ou de l'approbation qu'elles doivent susciter. La stratégie des lettres de cachet réside tout autant dans la mobilisation de certaines catégories morales présumées consensuelles, que dans la description de faits et gestes qui semblent pouvoir être rattachés à cette catégorie. Si la mise en gage ou la vente du lit conjugal constituent, pour la période étudiée, des lieux communs des doléances pour dénoncer la dissipation d'un conjoint (p. 29), la lettre de cachet permet également de catégoriser de nouvelles pratiques comme étant répréhensibles ou dignes de louanges.

Comme le notent Foucault et Farge, « *cette pratique si singulière des lettres de cachet offre ainsi les possibilités de voir fonctionner concrètement un mécanisme de pouvoir ; non pas bien sûr comme la manifestation d'un 'Pouvoir' anonyme, oppressif et mystérieux ; mais comme un tissu complexe de relations entre partenaires multiples : une institution de contrôle et de sanction, qui a ses instruments, ses règles, sa technologie propre, est investie par des tactiques diverses selon les objectifs de ceux qui s'en servent ou qui les subissent* » (p. 347). Ainsi, l'exemple des lettres de cachet permet de reprendre le thème de l'histoire de la morale comme stratégie, mais à plusieurs voix. Cette pratique se caractérise en effet par un « *entrecroisement de tactiques* » (p. 347), où se rencontrent la morale des familles et les préceptes de l'ordre public. La notion de stratégie morale doit donc être pensée dans sa pluralité, comme un élément constitutif des « *affrontements stratégiques et continuellement renouvelés entre un certain nombre d'individus* » (p. 231), dont sont faits les rapports de pouvoir.

La morale n'est pas un simple voile masquant les intérêts des dominants ; elle n'est pas non plus un instrument univoque d'oppression. C'est un champ de contact et de lutte entre les groupes et les classes sociales, indissociable des rapports de pouvoir qu'elle contribue à construire. C'est à ce niveau que la théorie foucauldienne offre une prise méthodologique originale : faire l'histoire de la morale comme stratégies afin de se donner les moyens empiriques de caractériser des formes de pouvoir.

La naissance de la sociologie politique et morale avait été marquée par une mise à distance des situations de violence et d'affrontement⁴⁰. Il s'agissait alors de donner à voir ce que la justification morale accomplissait dans les interactions quotidiennes, et pour cela de s'intéresser en premier lieu aux situations où elle était le plus centrale⁴¹. *La société punitive* peut, du point de vue de cette

⁴⁰ L. Boltanski et L. Thévenot, dans *De la justification*, préfèrent laisser les situations de violence et d'asymétrie radicale « en dehors champ du de notre recherche sans, évidemment, nier leur possibilité ni le rôle qu'elles peuvent jouer dans les affaires humaines » (L. Boltanski et L. Thévenot, *De la justification*, *op.cit.*, p. 54).

⁴¹ Voir par exemple, L. Boltanski, E. Claverie, N. Offenstadt, S. Van Damme (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes*, Stock, Paris, 2007.



tradition sociologique, est lue comme une invitation à penser les rapports constitutifs de la justification et de la violence, de l'argumentation et de la stratégie, de la morale et du pouvoir, et à le faire au prisme du *hors texte*.

Conclusion : interroger les trajectoires de contrôle au prisme du hors texte

En préface du livre que Bruce Jackson a consacré aux vies de prisonniers et d'anciens détenus, Foucault écrivait :

Les murs de la prison doivent leur formidable pouvoir moins à leur imperméabilité matérielle qu'aux fils innombrables, aux mille canaux, aux fibres infinies et entrecroisées qui la traversent. La force de la prison, c'est l'incessante capillarité qui l'alimente et la vide; elle fonctionne grâce à tout un système de vannes grandes et petites qui s'ouvrent et se referment, aspirent, recrachent, déversent, reversent, avalent, évacuent. Elle est placée dans un fouillis d'embranchements, de boucles, de voies de retour, de sentiers qui entrent et qui sortent. Il ne faut pas voir en elle la hautaine forteresse qui se referme sur les grands seigneurs de la révolte ou sur une sous-humanité maudite, mais la maison passoire, la maison de passe, l'inévitable Motel.⁴²

Si la prison informe l'étude des formes de pouvoir dans une société, c'est n'est pas qu'elle en serait un simple reflet – fut-il déformant. Elle s'inscrit dans la vie sociale de manière plus concrète, plus quotidienne. Sa place dans les trajectoires de contrôle se rend notamment descriptible par la circulation des personnes entre une multitude d'institutions et de dispositifs. Parler de la forme-prison comme d'une « *forme sociale générale* » (p. 244), c'est poser la question du pouvoir non seulement à l'institution carcérale elle-même, mais aussi et surtout à ses relations avec le reste de la société.

Le *hors texte* fournit précisément une prise originale pour suivre ces trajectoires de contrôle. Elles sont faites d'interactions directes ou indirectes avec diverses institutions, dont la prise sur les individus n'est jamais univoque. Même dans les plus contraignantes d'entre elles, des contacts se nouent entre les individus et les représentants de l'autorité. Des demandes sont formulées, des plaintes sont écrites, des mobilisations émergent, et à celles-ci répondent les stratégies de leurs

⁴² M. Foucault, « Préface », in B. Jackson, *Leurs prisons. Autobiographies de prisonniers et d'ex-détenus américains*, Plon-Terre Humaine, Paris, 1975 [1972], cité par G. Chantraine, « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », in *Déviance et société*, vol. 24 n°3 (2000), p.308.



destinataires. Comme dans les lettres de cachet, l'asymétrie de la relation n'interdit ni la constitution de points d'appuis moraux consensuels (par exemple, pour la période actuelle, la référence à l'humanité et aux droits qui y sont attachés⁴³), ni les marges de manœuvre que leur interprétation confère aux acteurs. C'est en suivant la forme et la teneur de ces échanges, leur continuité et leur transformation, au-delà de la circulation entre diverses institutions, qu'il est possible de caractériser les rapports de pouvoir qui s'y jouent. C'est également en décrivant ce que le passage par la prison fait à la forme et à la teneur des interactions avec d'autres institutions que l'on peut saisir la place singulière de l'institution pénitentiaire dans des trajectoires de contrôle.

Ainsi, le *bors texte* permet de saisir, dans sa dimension morale, la multiplicité des rapports de pouvoir que rejouent, chaque jour, les interactions avec des autorités. L'analyse de ces actes discursifs et scripturaux, des catégories morales qui s'y déploient, offre une prise originale pour caractériser ce dont sont faites des trajectoires de contrôle, et la place qu'y occupe l'incarcération. La lecture de *La société punitive* peut ainsi servir de ressource aux chercheurs s'aventurant dans ce champ largement inexploré, tant dans la délimitation de leurs objets de recherche que dans la détermination de leur méthodologie.

To quote this article, please refer to the Italian version published in

materiali foucaultiani, vol. III, n. 5-6 (2014), pp. 283-306

http://www.materialifoucaultiani.org/images/18_durand.pdf

⁴³ C. Durand, « Construire sa légitimité à énoncer le droit. Étude de doléances de prisonniers », in *Déviance et société*, n°87 (2014).